



Responsabilité de laissée les clé

Par **Minesay**, le 17/01/2024 à 08:06

Bonjour

J'ai laissé mes clés pour le gardien pour une intervention donc j'ai appris qu'il a laissé le technicien seul dans mon appartement plus il a pas récupérer les clés il a oublier de récupérer les clés donc le technicien a pris mes clés avec lui j'ai demandé un changement de serrure mais il apas accepté des conseil svp ou des loi qui di qu'il a pas le droit de laissé les clés avec quelqu'un d'autre

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le 17/01/2024 à 09:33

Bonjour,

Vous êtes locataire ? propriétaire ?

Tentez de contacter le technicien pour récupérer vos clés, tout simplement.

Le gardien est employé du syndic ? du bailleur ? Vous signalez les faits à son employeur.

C'est une faute professionnelle du gardien, mais pouvez vous prouver que vous lui aviez confié vos clés ?

Par **Pierrepauljean**, le 17/01/2024 à 10:19

bonjour

pas d'accord avec yapasdequoi

avoir les clés d'un appartement, les conserver, n'entre pas dans les taches d'un gardien: c'est un contrat personnel entre le propriétaire et cette personne..... et cette clé ne doit pas etre conservée dans la loge du gardien mais dans son appartement personnel

il vous appartient de changer la serrure à vos frais à moins de prouver par écrit que vous

aviez engagé cette personne avec une mission particulière

Par **Visiteur**, le **17/01/2024** à **12:28**

Tout dépend de la raison des travaux qui étaient invoqués et du contrat de travail du gardien. Certains gardiens sont assermentés, certains ont pour mission de conserver les clés. Et ledans ce cas il y a un coffre sécurisé et un registre à cet effet !

La réponse n'est pas aussi tranchée.

De toute façon sans preuve d'avoir confié ses clés (reçu ? émargement ?) il n'y a aucun recours contre ce gardien ou son employeur.